



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

29 mars 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue par vidéoconférence, le 29 mars 2022, à 17 h, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président de la Communauté maritime
Mme Joy Davies, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Hugues Lafrance, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Sara Vigneau, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert

Sont aussi présents :

Mme Ariane Cummings, directrice générale
Mme Louise Déraspe, greffière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 17 h.

CM2203-0471

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Sara Vigneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Services municipaux
 - 3.1 Aménagement du territoire
 - 3.1.1 Autorisation de signature – Convention de subvention entre le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine – Projet de parc régional
4. Période de questions
5. Clôture de la séance



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

29 mars 2022

SERVICES MUNICIPAUX

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CM2203-0472

Autorisation de signature – Convention de subvention entre le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine – Projet de parc régional

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime est signataire d'une entente de délégation sur le territoire public, laquelle lui confère des pouvoirs de développement et de mise en valeur du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de parc régional de la Communauté maritime vise à mieux encadrer les activités récréatives sur le territoire de l'archipel et assurer la protection du milieu naturel, dont les milieux dunaires et les habitats floristiques;

CONSIDÉRANT la confirmation reçue du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles quant à l'octroi d'une aide financière dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de définir les conditions et modalités des parties impliquées au moyen d'une entente de financement et d'y désigner un signataire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil autorise son président, Jonathan Lapierre, à signer la Convention pour l'octroi d'une subvention entre le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine dans le cadre du projet de parc régional.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

CM2203-0473

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Joy Davies,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 17 h 10.

Jonathan Lapierre, maire

Louise Déraspe,
greffière adjointe